

Pseudonym:  
Witness Code: KABIGRA

KABIGRA-08

Kabiligi  
Gratien  
FAR

CASE NO: ICTR-98-41-T  
EXHIBIT NO: D.K.S.O.A.  
DATE ADMITTED: 3-3-2004  
TENDERED BY: D. DECH. RE  
NAME OF WITNESS: L.A.I.

Rapport de mission N0 030/01.04 du 10 janvier 94 et  
annexes

**DOCUMENT INFORMATION**

Doc Type: Report  
Doc Sources: ICTR  
Doc Location: ICTR  
Doc Original No:   
Doc Date: 12-Feb-94  
Format: Typewritten  
Original language: French  
Translation:   
Copy:

**For Witness Statement:**

Signature Date: 12-Feb-94  
Interviewer 1: Himself  
Interviewer 2:

**DOCUMENT CODING**

Document code: KABIGRA-08  
ICTR Number:   
ERN Number:   
Disclosure Code:   
Disclosable: -1

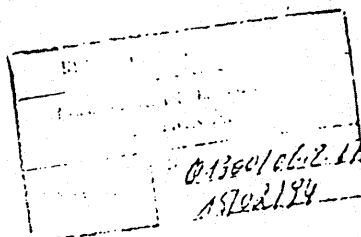
Past Disclosure----Past Disclosure----Past Disclosure----Past Disclosure

Confidentiel

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
NATIONALE  
ARMÉE RWANDAISE  
GG

KIGALI, L. 12 FEV. 1994

N° 013 OFFER.7.2



Son Excellence Monsieur Le  
Président de la République  
Rwandaïse  
K I G A L I

O B J E T : Rapport de Mission  
REFERENCE : Ordre de mission  
n° 030/01.04 du  
19 Janvier 1994

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous faire  
parvenir en annexe le rapport de mission que j'ai effectuée au  
CAIRE du 17 Janvier au 08 Février 94, dans le cadre des relations  
de coopération entre le Ministère de la Défense Nationale et le  
Ministère Egyptien de la Défense.

La mission avait pour objet de  
négocier un contrat pour l'acquisition du matériel militaire et  
pour la formation du personnel dans les domaines de  
l'Administration et de la technique militaire.

Il convient de souligner combien  
nos interlocuteurs ont positivement accueilli nos demandes et  
comprennent notre situation malgré les contraintes qu'ils nous  
imposent en matière de crédit.

Je me permets d'attirer Votre  
bienveillante attention sur l'engagement que la délégation a été  
amenée à consentir pour éviter le blocage. Pour cette raison, il  
a été consenti de payer une avance de 2.000.000 USD, de délivrer  
1.200 tonnes de thé et de produire une lettre de garantie  
bancaire. Toutes ou une des trois conditions ci-dessus devant  
être remplies pour que le contrat puisse être exécuté.

En ce qui concerne les stages de formation de courte durée, le Ministère Egyptien de la Défense précisera la durée et les conditions du stage par la voie de notre Ambassade au CAIRE.

Enfin, je me permets de dire à Votre excellence que le Capital de confiance que le Rwanda dispose en R.A.E est à entretenir par le respect de nos engagements, par de fréquentes visites et par l'envoi des stagiaires en Egypte.

Veuillez agréer, Excellence monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Copie pour info:  
Monsieur le Ministre de la  
Défense  
KIGALI

  
KABILIGI Gratien  
Col IG  
GC EM AR

Rapport de mission

En date du 27 Janvier 94 une délégation militaire composée du Col IG KABILIGI Gratien, C3 EM AR, et du Lt Col KAYUMBA DIRSEF au MINADEF, s'est rendu en Egypte au CAIRE pour rencontrer les autorités militaires du Ministère de la Défense Egyptien dans le cadre de la Coopération entre les forces armées des deux pays.

L'objet de la mission était de poursuivre les négociations sur le dossier relatif à l'acquisition du matériel et à la formation du personnel militaire nous soumis par le Ministère de la Défense Egyptien par sa lettre n° 9/2/30/25/30626 du 06 Dec 93. Il est à rappeler que ce dossier avait été soumis à la partie égyptienne lors d'une mission que les Ministère de la Défense avait envoyée au RWANDA au mois de Février 93.

A l'arrivée en Egypte le 27 Fév 94 nous avons été accueilli par le Chef du Département de l'Armement et Munitions, le Général Major SAMIR ABDEL WAHAB qui nous a soumis le programme suivant:

- Vendredi 28 Jan 94 : visite des lieux touristiques au Caire
- Samedi 29 Jan 94 : - rencontre avec le Général SAMIR ABDEL WAHAB
- 1ère Séance de négociations
- Dimanche 30 Jan 94 : - visite de l'institut d'Artillerie
- visite de l'institut d'Infanterie
- Lundi 31 Jan 94 : - visite de l'usine des Tissus
- visite de l'industrie d'Armement
- Mardi 01 Fév 94 : visite de la Société des appareils optiques
- Mercredi 02 Fév 94 : 2ème Séance des pourparlers
- Au Jeudi 03 Fév était prévu le retour à KIGALI.

Le samedi 29 Jan 94, les deux délégations se sont rencontrées au Bureau du Département de l'Armement et munitions.

La délégation égyptienne était composée par :

- Brigadier Général WASSIM BARAKAT
- Brigadier Général Ali Mohamed Ali
- Brigadier Général Mohamed NASR
- Brigadier Général Mohamoud Rasmi
- Brigadier Général SIAD SALEH
- Lieutenant Colonel Issa Mohamed
- Lieutenant Colonel Mohamed Hassan
- Lieutenant Colonel HUSSEIN EL MCGALLAMY
- Lieutenant HECHAM EL RE

La délégation rwandaise était composée par :

- Col IG KABILIGI Gratien
- Lt Col KAYUMBA Cyprien
- Mr l'Ambassadeur RUZINDANA Emmanuel
- Mr ZIKAMA J. Baptiste, 1er Secrétaire d'Ambassade.

Les débats ont porté sur la détermination de la liste définitive des besoins, ainsi que l'étude des conditions de conclusion d'un contrat d'achat de matériel à crédit échelonné sur quatre ans. A l'issue des débats la liste définitive du Matériel retenu a été établie ainsi que les conditions de paiement. Il a été convenu que le paiement devait s'effectuer une partie en TROG Thé et une autre partie en espèce dans l'ordre de 40 et 60%. Le paiement en espèce échelonné sur une période de 4 ans devait être couvert par une lettre de garantie bancaire délivrée par une Banque européenne ou égyptienne de 1er rang. A la fin des débats, la délégation égyptienne a promis de soumettre les propositions retenues au Ministre de la Défense égyptien pour approbation.

Le Mercredi 02 Fév 94, les deux délégations se sont rencontrées à nouveau pour voir ensemble l'évolution du dossier qui avait été soumis au Ministère de la Défense. Il est à souligner ici que le dossier n'avait pas évolué, il a fallu recommencer les débats sur la liste des nouveaux besoins qui avaient été exprimés et qui n'étaient pas disponibles dans les stocks du Département de l'Armement et sur les prix du Thé FOB MCHESCA. La délégation égyptienne exigeait un rabais important de 0% sur le prix du Thé se référant au contrat antérieur de Mars 92. Après de longues discussions, nous avons accepté un rabais de 3% sur le prix du Thé en tenant compte que le Ministre de la Défense avait accordé une réduction de 20% sur le coût total du matériel. La délégation égyptienne a promis de soumettre à nouveau les propositions au Ministre de la Défense.

Le 03 Fév 94, nous avons obtenu une audience au Ministère de la Défense pour conclure les termes du contrat conformément aux travaux de la veille le 02 Fév 94. Au Ministère de la Défense, nous avons été reçu par le Vice-Ministre de la Défense, le Général Major Fouad SAMY et le Général de Brigade SAMI SAID chargé de la coopération avec les pays amis. Lors des discussions avec le Général SAMI SAID, il nous a signalé que le Ministre de la Défense exigeait, en plus des clauses stipulées dans le projet de contrat qui lui était soumis, une clause supplémentaire. Celle du paiement d'une avance de 3.000.000 USD. Il insistait également sur le versement de 1.000.000 USD constituant la tranche de l'année 94 échue sur le contrat antérieur de 1992. Après un débat long et difficile, nous avons été amenés à accepter le paiement d'une avance de 2.000.000 USD à verser dans un délai de 3 mois après la signature du contrat. Ainsi un nouveau projet de contrat a été élaboré ensemble avec le délégué du Ministère de la Défense Egyptien pour être soumis au Ministre. En attendant la décision du Ministre à ce sujet, nous avons dû prolonger le séjour de trois jours.

Le 07 Fév 94, nous avons à nouveau été reçu au Ministère de la Défense, et il nous a été communiqué que le Ministre était d'accord pour conclure le contrat, mais comme il n'était pas disponible à ce moment là, il nous a été demandé de signer le contrat que le Ministre ou son délégué contre-signerait après pour nous être transmis par la voie de notre Ambassade au CAIRE. Vous trouverez ci-joint une copie du contrat. Il nous a été révélé lors de la même séance qu'une invitation officielle sera adressée

par le même courrier, à notre Ministre de la Défense pour une visite officielle en Egypte. Le contrat a été signé le 07 Fév 94 par moi-même, il a l'avantage de laisser le marché ouvert pour l'approvisionnement de nos forces et donne des perspectives pour la formation du personnel.

A travers les entretiens que nous avons eu à différents échelons, nous avons remarqué que l'Egypte reste sensible à la situation de notre pays et qu'il est toujours disposé à satisfaire nos besoins chaque fois qu'il aura des garanties de remboursement.

Concernant le matériel technique de la nouvelle génération (matériel optique et détecteur de mines) qui avait été jugé indispensable mais n'a pas pu être inclus dans ce contrat, il a été convenu qu'une délégation égyptienne sera invitée au RWANDA au début du mois de Mars 94 pour une démonstration et un essai sur terrain avant d'envisager son acquisition. Concernant les cours retenus cette année 1994 pour la formation du personnel, le Ministère de la Défense Egyptien nous transmettra les programmes des cours et les profils des candidats par la voie de l'Ambassade. Dès réception des profils des candidats et des conditions de séjour en Egypte, le MINADET désignera les candidats.

En conclusion, il faudrait privilégier les relations de coopération avec ce pays en envisageant un cadre de coopération technique militaire surtout dans les domaines de formation des personnels et de l'équipement. La visite projetée du Ministre de la Défense en Egypte devrait lancer les bases de cette coopération.